

Objectif(s) de la formation

- S'initier à la cession de fonds de commerce
- Appréhender la cession de fonds dans le cadre du mandat en transaction immobilière

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en visio-conférence, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendriers de formation, projection Powerpoint par partage d'écran

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence
- Examen certifiant : dans le cadre du suivi des 6 modules

Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

Contact

AAMTI FORMATION

01 46 22 52 20

af@aamtiformation.fr

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 demi-journée (4h15) - 9h00/13h15

Date(s) de la formation

21 / 01 / 2022

Lieu de la formation

Au choix visioconférence ou présentiel* à Paris

* sous réserve des conditions sanitaires et

Intervenant(s)

Maître Dominique LEBRUN

Avocat à la Cour, exerce dans divers domaines du droit : le droit immobilier, le droit des affaires, le droit de la construction, le droit de la famille et le droit du travail.

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Matinée : 9h00 - 13h15

La cession de fonds de commerce n'est pas réservée aux notaires. C'est donc un terrain que les avocats peuvent investir à condition de faire preuve de rigueur dans la rédaction des actes et dans les différentes formalités qui doivent être impérativement réalisées avant et après leur signature.

I – INTRODUCTION

II - NOTION DE FONDS DE COMMERCE

III- LA CESSIION DE FONDS

- Formalités antérieures à la cession du fonds.
- La rédaction des actes (promesse et acte final).
- Formalités postérieures à la cession.

IV- CONCLUSION

Tarif par formation

Prix adhérents AAMTI : 190,00 € TTC

(158,33 € HT - dont 20% TVA)

Prix non-adhérents : 240,00 € TTC

(200,00 € HT - dont 20% TVA)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr
- OPCO pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

Modalités Inscriptions

En ligne sur www.avocat immo.fr

Rubrique Formations

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez soit avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droit du site.

Soit en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur www.avocat-immo.fr, en l'adressant par voie postale avec votre règlement (Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 4h15.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20